

## **RÈGLEMENT GENERACROSSTIÈRE 2023**

### **Article 1 : ORGANISATION**

La commune de Générac organise une course pédestre, le vendredi 2 juin 2023, à 19h00.  
De plus une course enfant sans dossards ni classement est organisée à 18H15.  
Le retrait des dossards pour la course se fera à partir de 17h à la salle Léopold Delmas.

### **Article 2 : LA COURSE :**

Le départ sera donné à 19 heures sur l'avenue Yves Bessodes de Générac.  
Deux distances au choix : 5kms ou 10kms, ouvertes pour les cadets (nés avant 2007) pour la 1<sup>ère</sup> et pour les minimes (nés avant 2005) pour la 2<sup>ème</sup>.  
Un espace de ravitaillement sera installé à l'arrivée.

### **Article 3 : SECURITE**

La course sera encadrée par les organisateurs avec la présence de signaleurs à toutes les intersections des routes bitumées.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Les services de santé seront habilités à mettre hors course tout concurrent pour raisons médicales et/ou paraissant inapte à débiter ou poursuivre l'épreuve.

Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n'êtes pas correctement entraînée et apte médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, vous assumez l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive)

La présence d'une ambulance de secouriste sera assurée.

L'épreuve n'est pas ouverte aux athlètes handisports car le parcours ne le permet pas.

### **Article 4 : ASSURANCE**

Une assurance responsabilité civile est souscrite par la Municipalité de Générac organisatrice de la course.

Elle décline toutes responsabilités pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **Article 5 : CHRONOMETRAGE ET RECOMPENSES**

Chronométrage par puce sur dossard.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch hommes et les 3 premières au scratch femmes du 5 et 10 Kms.

### **Article 6 : INSCRIPTIONS et CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **Les frais d'inscriptions sont fixés à 8 et 11 euros**

L'inscription doit être faite uniquement sur le site [www.runevasionchrono.com](http://www.runevasionchrono.com) avant le 2 juin 2023 ou le jour de la course à la salle Léopold Delmas à partir de 17H00.

Le paiement pourra être effectué par paiement CB sur le site internet sécurisé de la société assurant le chronométrage et la gestion administrative de la course, le coût de la transaction bancaire n'est pas inclus dans le tarif (+ 1 euros).

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

En cas d'annulation de la manifestation pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs (phénomènes météorologiques, décision préfectorale, crise sanitaire, ...), l'organisation procédera au remboursement ou au report de l'inscription sur la prochaine édition de l'épreuve.

Joindre impérativement un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins de un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence, ou la photocopie de la licence d'athlétisme, l'autorisation parentale pour les mineurs.

Seuls les dossiers complets seront préinscrits.

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images prises le jour de l'épreuve.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

#### **Art. 7 : DROIT D'IMAGE :**

Par votre inscription à la Généracrosstière, vous autorisez expressément à ce que soit utilisé ou / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Cette autorisation concerne, l'avant-course, la course et l'après-course.

#### **Art. 8 : LA C.N.I.L. ET INTERNET :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions de nos partenaires.

#### **Art. 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et veiller que son dossard soit entièrement lisible lors de la course.